



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations sportives

Question écrite n° 66122

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le retard de la France en matière d'équipements pour les sports de glace. Alors que l'on compte aujourd'hui 1,5 million de pratiquants, il apparaît que le taux d'équipement par habitant est faible. Ainsi, la France compte environ 150 patinoires et dispose d'une piste de glace pour 400 000 habitants quand l'Allemagne en possède une pour 200 000, la Suisse une pour 50 000 ou le Canada une pour 15 000. Le coût élevé de création et de gestion des patinoires aux normes olympiques est un frein à leur construction. Aussi, il souhaite savoir ce qu'elle entend faire afin de favoriser le développement des sports de glace.

Texte de la réponse

La France compte plus de 160 patinoires dont plus des deux tiers de dimensions internationales (56 x 26 mètres minimum). Le ratio de patinoires par habitant est effectivement globalement moins élevé en France que dans les pays nordiques (Suède, Finlande), alpins (Suisse, Autriche) et qu'au Canada. En effet, compte tenu du climat rigoureux de ces pays pendant l'hiver, le patinage s'y est développé depuis longtemps tant comme moyen de déplacement que comme loisir sur des rivières, des canaux ou des plans d'eau gelée. La réalisation de patinoires naturelles puis artificielles, de plein air puis couvertes, est donc liée à l'implantation du patinage dans les traditions culturelles et sportives des pays ou des régions. Ce phénomène se retrouve d'ailleurs en France puisque les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie disposent d'une patinoire pour, respectivement, 26 600 et 48 600 habitants. De la même manière, l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon (6 400 habitants) compte une patinoire. Cependant, plusieurs tendances peuvent laisser envisager une évolution de la conception des patinoires à court ou moyen terme. En ce qui concerne la pratique compétitive, l'exemple des championnats du monde de patinage artistique 2000, organisés dans le Palais des expositions de Nice, montre que des compétitions ou des galas internationaux de patinage peuvent être accueillis ailleurs que dans des patinoires permanentes, dans de grands équipements de spectacle. En ce qui concerne la pratique « loisir », il convient d'observer l'apparition en France de patinoires destinées non seulement à la compétition et à l'entraînement mais aussi à des formes plus ludiques et conviviales de patinage, à l'instar du développement des « piscines sport-loisir » depuis 20 ans. Par ailleurs, toutes les formes de patinage peuvent trouver place dans ces espaces sportifs. C'est la raison pour laquelle le ministère de la jeunesse et des sports, soucieux de voir les sports de glace accessibles au plus grand nombre, a apporté son soutien financier au projet expérimental de patinoire mobile d'initiation porté par la Fédération française des sports de glace afin de permettre à cette Fédération de mettre conventionnellement cet équipement à la disposition de collectivités locales non pourvues de patinoires permanentes, à raison de six à dix sites par an.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66122

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5420

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6807